



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Création d'une école de la deuxième chance dans l'est du Loiret

Question orale n° 226

Texte de la question

M. Thomas Ménagé appelle l'attention de Mme la ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée du travail et de l'emploi, sur la nécessité, pour l'État, d'honorer ses engagements permettant la création d'une école de la deuxième chance à Montargis afin d'assurer l'employabilité des jeunes sans qualification ni emploi dans l'est du Loiret. Globalement, la zone d'emploi de Montargis enregistre un taux de chômage de 10,2 %, contre 7,3 % à l'échelle du département du Loiret, faisant d'elle la deuxième zone la plus touchée de la région Centre-Val de Loire à la fin de l'année 2023. Parmi les demandeurs d'emploi, 57 % des inscrits à France travail dans cette zone possèdent un niveau inférieur ou égal au CAP, ce qui limite grandement leur employabilité et leur accès aux formations qualifiantes. D'un point de vue sociologique, cette zone d'emploi connaît un taux de pauvreté de 15,7 % contre 13 % en région Centre-Val de Loire. Ce taux atteint en moyenne 47,1 % dans les quatre quartiers prioritaires de la ville (QPV) que compte la commune de Montargis et ses environs et l'ensemble des statistiques démontrent que les jeunes issus de la zone concernée sont dans une situation moins favorable qu'à l'échelle régionale ou départementale. En effet, le taux de scolarisation des 18-24 ans en 2021 était de seulement 32,6 % dans la zone d'emploi de Montargis alors qu'il atteint 47,2 % dans le Loiret. Dans le même temps, 960 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans étaient recensés à la fin de l'année 2023, une grande partie ayant un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP et sur les 24 000 offres d'emploi déposées en 2023 sur les zones d'emploi de Montargis et Gien, seules 220 ne nécessitaient pas de diplômes. Cette inadéquation entre l'offre et la demande empêche donc l'accès à l'emploi des jeunes les moins qualifiés et les plus en difficulté, d'autant plus que si des diplômes sont requis, la part des emplois demandant peu d'expérience dans le métier recherché est majoritaire. Au surplus, le poids du secteur industriel est de l'ordre de 22 % des actifs salariés, contre en moyenne 13 % au niveau national, ce qui renforce le besoin en personnel qualifié. L'employabilité des jeunes représente donc, à cet égard, un enjeu majeur lié à la création de valeur et la réindustrialisation du pays. L'installation d'une école de la deuxième chance permettrait d'offrir un parcours d'accompagnement intensif et individualisé aux jeunes sans qualification, combinant formation et immersion en entreprise. Cette approche a fait ses preuves dans d'autres territoires et permettrait de faciliter une insertion durable, notamment dans les secteurs en tension, d'autant plus que l'est du Loiret est lauréat du programme « Territoires d'industrie » et que le PETR Gâtinais Montargois œuvre énergiquement pour le développement industriel du territoire. Le CFA Est Loiret, porteur de projet, s'était donc engagé dès 2022 dans un parcours de labellisation avec le Réseau E2C France, conformément aux articles L. 214-14 et D. 214-9 et suivants du code de l'éducation. L'ensemble des acteurs publics (État, région Centre-Val de Loire, département du Loiret, Agglomération Montargoise et Rives du Loing, etc.) y ont été associés et ont unanimement soutenu le principe de création d'une école de la deuxième chance qui s'intégrerait à la dynamique économique locale. Cette création s'inscrit d'ailleurs pleinement dans le contrat de ville conclu entre les acteurs locaux et l'État, qui comprend le déploiement d'un programme « Cités éducatives » visant notamment à aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification. L'étude de faisabilité réalisée par le Réseau E2C France a démontré le besoin existant sur le territoire, le public cible potentiel ayant été estimé à 540 jeunes peu diplômés sur la zone d'emploi de Montargis et, à terme, 240 jeunes supplémentaires sur la zone d'emploi de Gien où pourrait être ouverte une antenne. L'activité de la mission locale démontre également qu'elle pourrait utilement orienter ce public et l'accompagner vers l'accompagnement et la formation en lien avec

une école de la deuxième chance, de même que France travail a indiqué souhaiter s'inscrire en complémentarité des actions menées par cette école. La mise en place d'une telle structure nécessite toutefois des financements pérennes impliquant un engagement de l'État en complément des contributions versées par les acteurs locaux. Alors que la labellisation est acquise et qu'une ouverture était prévue à la rentrée scolaire 2024-2025, l'État avait donné un accord de principe ayant encouragé le CFA Est Loiret à poursuivre la conception du projet. Il apparaît finalement, alors même que deux tiers du financement sont sécurisés et que le projet est complètement finalisé, que l'engagement pris par l'État de financer le tiers restant ne sera pas honoré et cette situation empêche donc toute ouverture à brève échéance. C'est l'ensemble du travail du porteur de projet, du Réseau E2C France et des acteurs locaux qui s'en trouve menacé. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend honorer l'engagement que l'État a pris auprès des acteurs locaux en soutenant financièrement ce projet dans un bref délai pour garantir l'ouverture rapide et le maintien durable d'une école la deuxième chance dans l'est du Loiret.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Ménagé](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 226

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)